

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

N° CP 6<sup>e</sup>/62-06  
Séance du 16 JUIN 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE  
23 JUIN 2006


## ENCOURAGEMENT A L'AGRICULTURE ET AU DEVELOPPEMENT RURAL (PROGRAMME C041 - CHAPITRE 65)

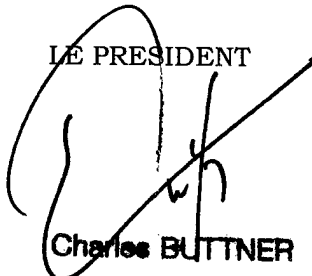
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du Conseil Général du 14 avril 2004 relative aux délégations accordées à la Commission Permanente, modifiée par la délibération n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004,
- VU le rapport 2006/I-6è/07 du 8 décembre 2005 relatif à l'Agriculture,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue à l'Association Lorraine Alsace pour le développement de l'emploi agricole et rural (ALADEAR) un crédit de 2.000 € au titre de l'encouragement à l'agriculture et au développement rural,
- précise que la dépense correspondante sera prélevée sur l'imputation 65/6574/F928,

Acte certifié exécutoire  
Réception le 23 JUIN 2006  
Publié le 23 JUIN 2006  
Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
  
Ludovic LIONS

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions